

LES CONDITIONS

- Vivre sur la commune
- Être âgé de 70 ans et plus ou reconnu avec un handicap à 80% par la MDPH
- Avoir des ressources inférieures au Revenu Fiscal de Référence (RFR)

LES JUSTIFICATIFS

- Pièce d'identité
- Dernier avis d'imposition connu
- Reconnaissance de handicap (notification de la MDPH, carte d'invalidité etc...)

L'AIDE

- 2,5 à 3,5 € par repas en fonction du barème.

LES DEMARCHES

Le demandeur fait sa demande auprès du CCAS en déposant les pièces justificatives. Le CCAS étudie la demande et adresse un courrier de réponse au demandeur que l'aide soit attribuée ou non. Chaque année le bénéficiaire doit fournir son nouvel avis d'imposition au 1^{er} octobre afin de vérifier qu'il remplit toujours les conditions.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

LE RESTAURANT BON ACCUEIL

PRIX DU REPAS : Repas complet : 12,10 € - Repas allégé : 9 €

13 rue Gabriel Vicaire
01000 BOURG EN BRESSE
Tél. : 04-74-22-28-81

BAREME : (barème au 1^{er} septembre 2021 - impôt 2021 sur les revenus 2020)

NOMBRE DE PARTS	RFR inférieur à 1 RFR	Plafond 1 RFR	RFR entre 1 RFR et 1,5 RFR	PLAFOND 1,5 RFR	RFR supérieur à 1,5 RFR
1	AIDE MAXIMALE DE 3,5 € / REPAS	11 120 €	AIDE MAXIMALE DE 2,5 € / REPAS	16 680 €	AUCUNE AIDE
1,5		14 089 €		21 134 €	
2		17 058 €		25 587 €	
2,5		20 027 €		30 041 €	
3		22 996 €		34 494 €	
3,5		25 965 €		38 948 €	
4		28 934 €		43 401 €	

Pour tous renseignements :

Contactez le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12H00
1 place de la Mairie - 01000 SAINT DENIS LES BOURG
Tél. : 04-74-24-45-56

Courriel : accueilccas@stdenislesbourg.fr